

MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES

Séance du 29 mars 2022

Secrétaire de séance : Monique FAVIER

Procuration : Laetitia PIZZINI à Magali ONCÛL

Le conseil municipal, réuni le 29 mars 2022 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 08 mars 2022 à l'unanimité des présents

2022-016

Comptes administratifs 2021

2022-017

Les Comptes administratifs 2021, présentés par Mme Fanny BEREZIAT, adjointe aux finances, laissent apparaître les résultats de clôture ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
COMMUNE	+ 106 887.04 €	+ 291 879.42 €	+ 398 766.46 €
LOTISSEMENT	- 32 032.68 €	+ 16 500.61 €	- 15 532.07 €
		Excédent global	+ 383 234.39 €

Les restes à réaliser en investissement du budget commune s'élèvent à 209 408.00 € pour les dépenses et 98 034.00 € pour les recettes et seront repris au BP 2022.

Hors de la présence de M. le Maire le conseil municipal vote à l'unanimité des présents :

- le compte administratif 2021 du budget «commune»
- le compte administratif 2021 du budget «lotissement le Mollard»

2022-018

Comptes de gestion 2021

2022-019

Mme Fanny BEREZIAT présente les comptes de gestion de l'année 2021 des budgets commune et lotissement le Mollard, dressés par le receveur municipal. Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents :

- le compte de gestion 2021 du budget «commune»
- le compte de gestion 2021 du budget «lotissement le Mollard».

2022-020

Attribution subventions aux associations et organismes extérieurs pour 2022

Mme Fanny BEREZIAT présente la proposition de la commission finances pour l'attribution des subventions aux associations et organismes extérieurs. La commission propose notamment de ne pas augmenter les sommes allouées l'année dernière. Elle précise que l'association « Le petit Théâtre » a de nouveau décidé de ne pas demander la subvention communale pour l'année 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne plus attribuer de subvention au collège Victor Daubié et au centre de loisirs Les Marmoz. Il approuve le montant global des subventions qui s'élève à 7 000.00 € + 2 358.00 € attribués au CCAS.

2022-021

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Mme Fanny BEREZIAT présente l'état 1259 relatif au vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022. Après un vote à l'unanimité, les taux des 2 taxes foncières sont maintenus pour 2022 :

TFB =29,58%, TFNB =47.00%.

Affectation des résultats 2021 pour les budgets Commune et Lotissement Le Mollard

2022-022 **Pour la commune** : L'excédent de fonctionnement 2021 s'élève à 291 879.42 €. La somme de 4 486.96 € est affectée en investissement pour couvrir les besoins de financement. Le reste, 287 392.46 €, est reporté en fonctionnement 2022 en recette. L'excédent d'investissement de 106 887.04 € est reporté en investissement 2022 en recette.

2022-023 **Pour le lotissement Le Mollard** L'excédent de fonctionnement de 16 500.61 € est reporté en recette 2022 comme le déficit d'investissement de 32 032.68 € en dépense.

Vote du budget

Les budgets 2022, présentés par Mme Fanny BEREZIAT, s'équilibrent en recettes et en dépenses

2022-024 **Pour la commune** à 780 465.46 € pour le fonctionnement et 635 442,46 € pour l'investissement.

2022-025 **Pour le lotissement Le Mollard** à 48 538.47 € pour le fonctionnement et 64 070.54 € pour l'investissement.

Date à retenir

Jeudi 31 mars 2022 : Réunion CCAS à 19h30 en Mairie ;

Lundi 4 avril 2022 : Réunion diagnostic social à 14h30 en Mairie ;

Lundi 4 avril 2022 : Réunion commission DECI à 19h00 en Mairie ;

Dimanche 10 et 24 avril 2022 : Elections présidentielles.

Samedi 16 avril 2022 : Réunion commission voirie à 8h30 en Mairie ;

Date du prochain conseil municipal le mardi 12 avril 2022 à 20h00

M. le Maire



Nicolas SCHWEITZER